

# Cahier des charges

## Embellissement des rues du centre-ville par les commerçants pour Noël 2026

### 1 - Contexte et définition du projet

La Ville de Nantes soutient les commerçants du centre-ville au travers de plusieurs actions concrètes de valorisation :

- Déploiement de la marque Nantes Centre Ville (guide, Réseaux sociaux, campagnes d'affichage)
- Soutien financier à l'association Plein Centre
- Politique d'animation volontariste (braderie, saveurs de Viarme, grande brocante de Viarme, marché de Noël, Voyage à Nantes, Voyage en Hiver, ...)
- Soutien de proximité aux commerçants au travers des services du Pôle Nantes Centralité.

Dans le cadre des grands chantiers de la centralité nantaise (fermeture du Pont Anne de Bretagne et du quai de la Fosse), la Ville et la Métropole ont voté des mesures d'accompagnement exceptionnelles en 2024, 2025 et 2026, pour renforcer le soutien aux commerçants dans ce contexte particulier.

Une des actions de la Ville de Nantes a consisté à augmenter le budget autour de Noël, pour renforcer la féerie sur cette période phare pour les commerçants.

### 2 - Le renouvellement de l'opération des vitrines de Noël

En 2024, la Ville de Nantes a proposé un nouveau dispositif en **partenariat direct avec Plein Centre**.

L'objectif était d'augmenter la féerie de Noël dans le centre-ville :

- par une action directe de la Ville et du Voyage à Nantes d'une part
- par **un engagement des commerçants** au travers le montage des projets collectifs.

Grâce à **une subvention spéciale proposée par la Ville**, un appel à projet a été lancé auprès des commerçants du centre-ville. L'objectif : inciter les commerçants à proposer des **projets de décorations de vitrines à travers des dynamiques de rues ou de quartiers**, en complément des illuminations portées par le Voyage à Nantes et la Ville.

Au total, en 2024, ce sont **plus de 200 commerçants** qui se sont mobilisés **autour de 11 projets** pour faire rêver petits et grands lors de la période de Noël. Et en 2025, **200 commerçants, répartis sur 12 projets uniques et 30 rues**.

Au regard du succès de cette opération menée ces deux dernières années (retours positifs des commerçants et de leurs clients), il est proposé de **renouveler ce projet en proposant une subvention de 24 500€**, à répartir selon les projets proposés sur le centre-ville (**3000 € par projet maximum**).



## 5 – Modalités de financement

L'enveloppe maximum est fixée à **24 500 euros** répartis sur une dizaine de rues à savoir **3 000 euros** par rue maximum ; l'aide peut concerner davantage de rues si les contributions sont inférieures à **3 000 euros**. En revanche, elle ne pourra pas dépasser ce montant plafond.

La Ville se réserve la possibilité de ne pas dépenser l'enveloppe totale si le nombre de candidats n'est pas atteint ou les dossiers ne satisfont pas les critères énoncés par le présent cahier des charges.

Principe de fonctionnement :

**La subvention sera versée directement par l'association Plein Centre.**

Le montant alloué aux commerçants dépendra du nombre de commerçants mobilisés et du nombre d'adhérents présents (pourcentage variable en fonction du nombre d'adhérents par projet).

Spécificités :

**Au moins 5 commerces** doivent être engagés dans le projet pour avoir la subvention (*à adapter en fonction de la taille de la rue et du nombre de commerces*)

La subvention sera versée par Plein Centre donc le montant alloué aux commerçants dépendra du nombre de commerçants mobilisés et du nombre d'adhérents présents (pourcentage variable en fonction du nombre d'adhérents par projet).

**Le principe de proportionnalité suivant sera appliqué :**

- Nombre de commerces engagés dans le projet pour qu'il soit éligible :
  - Pour les projets de rue : au moins 30% de commerçants de la rue
  - Pour les projets entre commerçants voisins : au moins 6 commerces
  
- Financement du projet :
  - à hauteur de 70% s'il y a + de 50% des commerçants participants qui sont adhérents à Plein Centre
  - à hauteur de 50% s'il y a - de 50% des commerçants participants qui sont adhérents à Plein Centre
  - Financement maximum de 3 000€ par projet

La participation de la Ville ne pourra pas couvrir l'ensemble des dépenses, il faudra a minima **un reste à charge de 30 % pour les commerçants**. Les crédits ne seront versés que sur présentation des factures pour justifier des montants engagés.

## 6 - Délais et modalités de réalisation

Calendrier opérationnel :

- **Avant fin juillet 2026** : Démarchage des commerçants (Ville + Plein Centre)
- **Avant le 15 septembre 2026** : Dépôt d'un dossier de candidature succinct mais COMPLET (avec présentation du projet sur 1/2 page, liste des commerçants concernés, budget prévisionnel, photos)  
**A envoyer à :** [delegue@pleincentre.net](mailto:delegue@pleincentre.net)
- **Fin septembre 2026** : Jury (Plein Centre, Ville) avec présentation des différents projets et sélection des lauréats
- **Octobre 2026** : versement des crédits sur présentation des justificatifs
- **Fin novembre 2026** : Installation des décorations
- **Fin novembre 2026 - début janvier 2027** : temps de pose maximum des décorations